

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
6 DECEMBRE 2017

DATE d’AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	31
Votants :	34

L’an deux mille dix-sept,

le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Mireille LUCAS, - Yvette LOUER.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°135-2017 – ADMINISTRATION GENERALE - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN –
MODIFICATION DES STATUTS**

Le Président informe que la Société Publique Locale (SPL) « *Compagnie des Ports du Morbihan* » gère aujourd’hui 14 ports départementaux de plaisance d’une capacité d’accueil de près de 10 000 places, le port municipal de Vannes ainsi que 4 sites culturels pour un chiffre d’affaires annuel de l’ordre de 23 M€.

Afin de modifier la gouvernance de la Compagnie des Ports du Morbihan en cohérence avec son développement (entrées de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (ex Vannes Agglo) en 2014, d’Arc Sud Bretagne en 2015, d’Auray en 2016, de Vannes en 2017 et d’Auray Quiberon Terre Atlantique (en cours), il est envisagé une modification statutaire pour :

- ajuster le nombre de sièges d’administrateurs en passant de 14 à 18,
- profiter de cette modification pour mettre à jour les statuts de la SPL (objet social, durée, rédaction, lisibilité,...).

Les modifications statutaires sont les suivantes :

- Définir l’objet social de manière plus concise en ne mentionnant plus la liste des principales conventions afin d’éviter une actualisation par le biais de modification statutaire (article 2),
- Prolonger la durée de l’activité de la société. Celle-ci expirant au 24 janvier 2060, il convient d’envisager une prolongation de 30 ans notamment par cohérence avec le terme du traité de concession de ports départementaux (fin au 31 décembre 2016) (article 5),

- Ajuster la gouvernance de la Compagnie des Ports du Morbihan en passant le nombre de sièges au Conseil d'Administration de 14 à 18 (article 15 statuts actuels – article 12 nouveau statuts),
- Sécuriser la passation des conventions entre la société et ses actionnaires (article 40 statuts actuels – article 36 nouveau statuts),
- Améliorer la rédaction de statuts en regroupant certaines dispositions relatives au même objet et en modifiant certains termes à actualiser. Cette nouvelle rédaction entraînera une renumérotation de la plupart des articles 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 37, 38, 43 et 44 des statuts actuels.

Le projet de rédaction des statuts est joint en annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan ci-annexé,
- **DONNE MANDAT** aux représentants du Conseil Communautaire afin d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/12/17
Le Président,

